



Ville de Leforest

ARRETE DU MAIRE

Elections Législatives

Bureaux de vote - Désignation des Présidents

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,
 Vu le Code Electoral,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Décret 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour les élections législatives, des 30 juin et 7 juillet 2024,
 Vu la circulaire ministérielle n° IOMA2415691J du 11 juin 2024 portant sur l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024,
 Vu la Circulaire NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel,

A R R E T O N S :

ARTICLE 1 : Sont désignés pour présider les élections Législatives dans les bureaux où seront recueillis les votes des électeurs, le 30 juin 2024 :

BUREAU	LIEU	NOM DU PRESIDENT	NOM DU SUPPLEANT
1	SALLE DES FETES	Christian MUSIAL	Freddy RAWINSKI
2	ECOLE LEPAPE	Samir EL AABBAOUI	Daniel GOUBEL
3	GROUPE SCOLAIRE ROSTAND	Sébastien PERRIOT	Marie-Louise BOUSSEMART
4	MAISON DE QUARTIER DE L'OFFLARDE	Audrey COILLOT	Alain SECONDA
5	SALLE DU PLANTY	Jérôme VALLIN	Julien TAVERNIER
6	FOYER LEON BLUM	Martine LAURENT	Sandrine CHEVALIER

ARTICLE 2 : Les Services Municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

Leforest, le 18 juin 2024

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
 Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
 Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
 Site internet : www.villedeleforest.fr

